



Numéro décembre 2023



Édito

Mot du maire p.2

Dossier

Diversification p.4
Pumptrack p.4
Stade Multisports p.5

Vie Municipale

Travaux p.6
État civil p.6
Villes, villages et maisons fleuris p.6

Vie pratique

Transport à la demande p.7
L'hiver aussi : les Bénéloves p.7
Fibre optique p.8
Lotissement de la Bade p.8

Environnement

Zones d'accélération. p.9
Le ZAN : Zéro artificialisation nette p.10

Actualités

Reprise des Nivéoles p.11
La piscine p.11
Le dîner des anciens p.12
Fondation du patrimoine. p.12

VŒUX DU MAIRE
Samedi 13 janvier
18h
Salle de l'Europe

CHÈRES AILLONNAISES ET CHERS AILLONNAIS

Alors que nous attendons tous des chutes de neige sur les Aillons-Margéraz pour assurer cette nouvelle saison, le Trait d'Union de décembre nous permet de vous tenir informé des actions réalisées pour l'année écoulée et de développer les projets pour l'année à venir, et c'est avec grand plaisir que nous renouvelons cette tâche biannuelle.

Le bilan final de l'été est relativement bon, alors que Juillet avait débuté avec de fortes inquiétudes pour nos professionnels. Avec des vacances au 7 juillet et un mois très maussade, il a fallu attendre début août pour revoir une fréquentation importante, avec du soleil et de la chaleur (excepté le jour du concours de bûcherons !). Toutes les animations prévues par Aillons-Margéraz Événements ont eu du succès, avec en apothéose le traditionnel pot au feu sous un soleil exceptionnel.

La saison d'été est aussi la période d'installation de nouvelles activités avec cette année l'inauguration de l'Accro Tyro des Géants le 21 juillet, un accrobranche intégrant la dernière partie de la tyrolienne et complément du Pays Suspendu des Géants.

Sous la maîtrise d'œuvre de Grand Chambéry, nous avons également vu naître deux nouveaux équipements. Le stade "Les Croës Bau'jeux" (Croës signifiant petit en patois Bauju) avec sa diversité d'activités pour tous les âges, donne un nouvel espace accueillant au centre de la station. Vous y trouverez un espace d'agrès, une table de ping-pong, un terrain de boules, un espace de pédalier, et surtout un stade permettant la pratique du football, du volley-ball, du badminton, de la course à pied.

Le pumptrack ou "Baujus Riders" permet de circuler sur le circuit sans un coup de pédale ! Il faudra attendre cependant les beaux jours pour que son revêtement soit repris, car si il faisait très chaud en journée lors de la pause, les nuits fraîches et la rosée du matin ont eu raison du durcissement de l'enrobé drainant par endroit.

Cet automne a également vu le renouvellement de la délégation de service public pour la Société d'Économie Mixte gérant notre station, la SEM des Bauges, pour une durée de 7 ans.

Nous accueillons également un nouveau délégataire pour la gestion du complexe des Nivéoles, celui-ci étant déjà bien connu dans notre village car c'est lui qui gère actuellement et continuera de gérer la Ferme de la Mense. Outre les classes de neige, les colonies de vacances et le Service National Universel, les Astérides souhaitent y développer des stages pour des clubs de sport et des séminaires d'entreprise, sans oublier la possibilité d'y réaliser des fêtes familiales.

De grosses difficultés relationnelles avec le Syndicat Mixte des Stations des Bauges font que certains investissements prennent du retard (centre d'accueil, télésiège à Aillons-Margéziat 1400, tyrolienne sur tube, circuits de VTT, ...).

Les travaux sur la chapelle ont permis de découvrir de magnifiques peintures du XVII^{ème} siècle. L'étude des opérations à réaliser pour la restauration a été achevée et nous permet de planifier la suite des opérations, avec notamment un appel à dons défiscalisés par la Fondation du Patrimoine.

En cette période de vacances hivernales, nous espérons vous retrouver nombreux dans notre commune et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire,

Serge Tichkiewitch.



Dossier

DIVERSIFICATION

ACCROTYRO des GÉANTS

Le 21 juin, le SMSB inaugurait *L'AccroTyro des Géants*, avec une promesse de terminer cet ensemble avec un 4^{ème} parcours. C'est chose faite depuis le 5 septembre avec un parcours noir.

L'ensemble complètement sécurisé grâce au baudrier, avec un parcours final sur la grande tyrolienne est un complément apprécié au Pays Suspendu des Géants et au Big Airbag



PUMPTRACK ou piste à pomper



Démarré début septembre, de nombreux adolescents ont suivi avec impatience la construction du pumptrack. Ce parcours de bosses et virages relevés doit permettre de faire la boucle sans pédaler, le pompage permettant de franchir les obstacles et de prendre de la vitesse dans les descentes. Un mois de septembre exceptionnel au niveau climat nous permettait d'espérer une livraison en temps et heure, prévue pour le 7 novembre. La création du profil s'est faite en un éclair, suivi du revêtement de surface.

Ce revêtement spécifique et perméable à base de latex est posé à la truelle en couche de 5 cm, sous forme de pâte qui se solidifie au contact de l'air. Un beau soleil pour ces journées d'octobre, mais c'était sans compter les nuits plus fraîches à 1000m et la rosée du matin. Celle-ci a été fatale à une bonne solidification sur les parties à l'ombre, et il a fallu constater lors de la réception du 7 novembre que des zones se sont délitées sous les roues.

Les aficionados devront donc attendre mai pour que la piste soit refaite et que l'on puisse ouvrir cette activité.

STADE MULTISPORTS

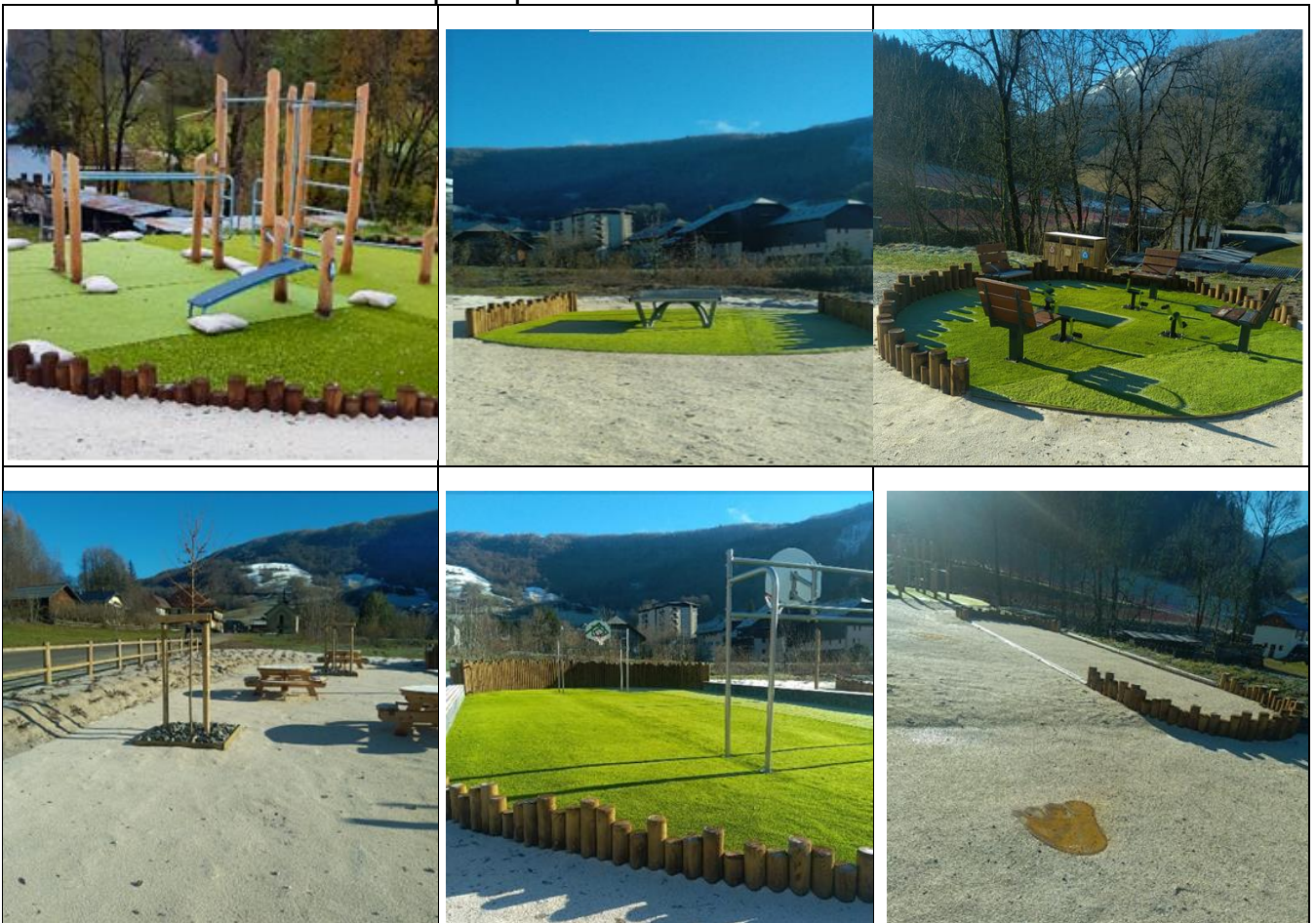
Element de diversification souhaité par le Conseil Municipal et présenté lors d'une réunion publique, le projet initial prévoyait la réalisation d'un stade multisport traditionnel et d'une patinoire.

C'était sans compter sur l'imagination de notre maîtrise d'œuvre qui a su dans l'espace dédié nous offrir un ensemble d'activités permettant d'occuper plusieurs équipes différentes simultanément.

Une table de ping pong, un espace fitness (photo de couverture), un boulodrome, un espace de pédaliers et surtout un stade de foot, basket, volley, badminton et piste de course, stade qui pourra dans le futur se transformer en patinoire. Les espaces, excepté le boulodrome, sont recouverts d'une pelouse synthétique (chiens strictement interdits !)

Des tables de picnic, des poubelles (tri !) ainsi qu'un point d'eau permettront aux familles de venir passer un moment dans un cadre agréable.

Cet équipement sera aussi à disposition de l'Ecole des Aillons, d'Aillons Margériaz Evénements et du Club des Sports pour diverses activités.



Réceptionné le 5 décembre sous la neige, cet ensemble a montré tous ces atouts une semaine plus tard et a, sans tarder, accueilli les premiers sportifs.

Jugés hors du périmètre de compétence du SMSB par sa Présidente, ces deux équipements faisant partie intégrante du plan pluriannuel d'investissement des Aillons-Margériaz ont été pris en charge par la Direction Ingénierie, Bâtiments et Infrastructure de Grand Chambéry. Un grand merci à cette équipe pour son travail efficace.

Vie municipale

TRAVAUX

Après une année difficile en raison de pannes répétées de notre tractopelle pénalisant le déneigement, l'entretien des cunettes et massifs, l'installation des éléments pour les fêtes, notre équipe technique a retrouvé le sourire avec une tractopelle toute neuve !

Un grand changement en 2024 pour la commune, le départ à la retraite de Marius Tallon après avoir tant fait pour l'amélioration de notre village et de notre station.

ETAT CIVIL

2023	<i>Naissance</i>	<i>Elio GINOLLIN, 7 mai</i>
	<i>Mariage</i>	<i>Mme Jessica DECHAMBE et M. Rodolphe CALTOT, 22 avril</i>
	<i>Décès</i>	<i>Jean-Louis MIGUET, 6 mai</i>
		<i>Roger TREPIER, 25 mai</i>
		<i>François LELOUP, 6 juillet</i>
		<i>Michelle BIZET veuve VIGNON, 15 septembre</i>
		<i>Ginette TROSSET épouse GINOLLIN, 2 octobre</i>
		<i>Georgette ROCHET, 2 octobre</i>
		<i>Louis René GINOLLIN, 6 novembre</i>
		<i>Marcel FAUSTINI, 15 décembre</i>

PALMARES DES VILLES, VILLAGES ET MAISONS FLEURIS

Toutes nos félicitations aux primés d'Aillon le Jeune :



CONCOURS
MONTAGNE

Catégorie 1
PROPRIÉTÉS FLEURIES
VISIBLES DE LA VOIE PUBLIQUE
HABITAT TRADITIONNEL

CHAUVET Pierre
2166, Route de la Combe
73340 Aillon le Jeune

Catégorie 4
LES BALCONS OU TERRASSES FLEURIS
VISIBLES DE LA VOIE PUBLIQUE
TRADITIONNEL

COTTALORDA Emmanuel
1686, Route de Motzon
73340 Aillon le Jeune

Catégorie 12
LES JARDINS POTAGERS FLEURIS
POTAGERS INDIVIDUELS

GENIN Geneviève et GROS Pierre
45, Chemin des Grangettes
73340 Aillon le Jeune

Vie Pratique

VOUS ETES ENCORE NOMBREUX A NE PAS CONNAITRE LE TRANSPORT À LA DEMANDE DANS LES BAUGES

Vous n'avez pas de voiture mais vous devez vous rendre au Châtelard ou à Lescheraines ? Certes vous pouvez solliciter un proche ou appeler un taxi, mais vous pouvez en toute indépendance faire autrement : le transport à la demande !

Ce transport vous permet de courts déplacements de mobilité locale, sur le territoire des 14 communes du Cœur des Bauges pour faire vos courses (marché, supermarché) ou aller à un rendez-vous (médecin, pharmacie, dentiste, coiffeur, ...). Quelques règles cependant à respecter :

- Ceci n'est mis en place que les mardis et les vendredis de 9h à 12h
- Sur réservation au plus tard la veille avant 12h00 auprès de la centrale de réservation de Synchro, l'organisme de transport de Grand Chambéry au 04 8000 7000 (appel non surtaxé).
- La prise en charge se fera soit sur un arrêt scolaire existant à proximité, soit au domicile de l'utilisateur.
- Le Coût est minime : 2 €/personne par trajet.
- Les tickets sont en vente à bord du véhicule par le conducteur.

Profitez-en !

L'HIVER AUSSI : LES BÉNÉLOVES



L'hiver est là pour challenger à nouveau Aillons-Margéraz Événements ! ✨

Souvenez-vous : elles en avaient fait la promesse, et elles sont fins prêtes à relever le défi... Mais une fois de plus, elles nous sollicitent pour partager avec elles de bons moments, dans la joie et la bonne humeur.

Qui d'entre-vous aimerait :

→ Devenir serveur / serveuse pour tenir un stand à la Châlée ou un ravito pour nos coureurs assoiffés ?

→ Devenir un grand maître de pâques, prêt à protéger nos précieux œufs en chocolat ?

→ Devenir costaud tel Popeye, pour les installations et la mise en place en début de journée ?

Pour rejoindre leur équipage, pas besoin de talent particulier. Alors c'est le moment de vous joindre à eux en contactant l'équipe au 06 38 52 22 38 !

FIBRE OPTIQUE ET TELEPHONIE MOBILE

Vous êtes nombreux à nous interroger sur l'arrivée de la fibre. Le réseau de distribution est presque terminé, la fibre étant en attente devant votre porte. Mais encore faut-il que cette fibre arrive dans la commune ! Et nous avons de gros soucis avec la fibre transport qui doit arriver du Châtelard pour alimenter nos deux armoires de distribution !



Nous sommes toujours en bagarre constante avec l'installateur SFR pour que cette fibre ne soit pas aérienne entre le bourg et la station mais enterrée comme le prévoyait le programme initial. Contre toute attente et sans autorisation, ils nous ont installé plusieurs lignes de fibre sur les vieux poteaux le long du nant d'Aillon, utilisant une nacelle pour passer entre les branches des arbres ! Et ce qui devait arriver arriva lors de notre première neige de l'année. ***Nous vous proposons de venir signer une pétition en Mairie pour nous aider à faire respecter les engagements !***

Concernant la téléphonie mobile, après l'installation d'Orange sur le centre bourg, les deux programmes *new deal* sont en cours, pour Free sur la Mense et la station et pour tous les opérateurs sur Aillons Margériaz 1400. Les opérateurs ont encore un an pour finir les travaux !

LOTISSEMENT DE LA BADE



Après de longues tractations avec les services du droit du sol de Grand Chambéry, nous arrivons enfin à une finalisation de notre permis d'aménager du lotissement de la Bade. Nous allons pouvoir lancer l'appel d'offres afin de connaître le coût de l'opération permettant de mettre en pré-réservation les terrains viabilisés. Rappelons que la volonté du conseil municipal est de donner une priorité aux jeunes primo-accédant, permettant de garder des jeunes dans la commune.

Environnement

LES ZONES D'ACCELERATION

La France étant engagée dans un programme de production d'énergie renouvelable (EnR), la loi PAER du 10 mars 2023 a pour but de planifier des projets potentiels. Pour cela elle décide de remettre les territoires et les collectivités au centre des décisions en donnant des leviers d'action aux élus locaux.

L'état demande donc aux communes de définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable. Ces zones doivent :

- Permettre l'atteinte « à terme » des objectifs du Plan Pluriannuel des Énergies
- Contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements
- Prendre en compte la nécessité de diversifier les EnR.
- Permettre de prévenir et de maîtriser les dangers ou inconvénients qui résulteraient de l'installation d'EnR.
- Prendre en compte les zones d'activités économiques

Les zones d'accélération doivent être définies pour chaque source et type d'installation EnR. Elles doivent afficher une volonté politique locale sur des zones concertées dans lesquelles des analyses des enjeux ont déjà été initiées. Elle faciliteront le développement de projets, permettant l'obtention de subventions ciblées, mais sans que la réalisation de ces projets soit une obligation.

La commune doit donc établir une proposition de zones d'accélération, réaliser une présentation et concertation publique avant de délibérer en conseil sur ces zones.



Pour cela, des cartographies sur le potentiel des EnR par commune doivent nous aider à faire ce travail. C'est le cas du cadastre solaire qui nous indique pour la Ferme de la Mense une capacité de 77 730 kWh/an de production d'électricité pour une installation de 400 m² de capteurs photovoltaïques.

Ces zones d'accélération peuvent concerner des espaces publics ou privés. Elles peuvent englober toutes sources d'ENR, solaire photovoltaïque ou thermique, géothermie, réseau de chaleur, méthanisation et biogaz, voire éolien dans certaines régions.

Suite à un travail de préparation fait en Mairie, une réunion de présentation publique sera réalisée avant l'adoption de ce plan en Conseil Municipal.

LE ZAN : ZERO ARTIFICIALISATION NETTE



Afin de mieux comprendre cette loi, des étudiants de l'Université de Savoie travaillant sur ce sujet dans le cadre d'un stage encadré par le PNR du Massif des Bauges, nous ont proposé le 16 décembre une réunion publique. La date fixée rapidement, suite aux contraintes du stage, n'a pas été favorable à une présence nombreuse des habitants.

Il en ressort la complexité de cette loi qui est encore en modification permanente, mais dès maintenant, il nous semble important d'y être sensibilisé car elle impactera nos projets d'urbanisme futurs.

L'objectif de Zéro Artificialisation nette vise à ralentir et compenser l'artificialisation des sols en France. L'objectif est fondé sur la recherche d'un état d'équilibre entre la surface artificialisée et sa compensation. Il demande aux territoires de réduire de 50% le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Des discussions portent encore sur cet état des lieux pour ne pas pénaliser les territoires qui étaient déjà vertueux.

Derrière les objectifs du ZAN, il n'y a non pas l'idée de mettre fin à l'artificialisation mais plutôt de limiter son rythme et mettre en place des moyens de compensation. Ainsi, pour compenser l'artificialisation de certains espaces il faut déconstruire, dépolluer, désimperméabiliser, construire des technosols indispensables à la végétalisation et reconnecter fonctionnellement les écosystèmes naturels environnants. L'objectif à terme est que pour chaque mètre carré (ou parcelle) artificialisé, soit rendu « à la Nature » l'équivalent en superficie et biodiversité.



Quelles ont les conséquences de cette loi pour nos communes ? Il est trop tôt pour le dire et chaque cas sera un cas particulier !

Prenons l'exemple du lotissement de la Bade, dont la parcelle est de 8699 m². Sur ces surfaces, nous avons un droit d'occupation du sol de 30% soit 2610 m² de surface de plancher qui devraient être artificialisés. Mais sur ce terrain existe l'ancien court de tennis de 1255 m² ! L'apport d'artificialisation n'est donc que de 1355 m²

Actualités

REPRISE DES NIVÉOLES

Suite à la décision de l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes d'arrêter la gestion du centre de vacances, le Groupe CASSIOPEE a repris la gestion de l'ensemble des Nivéoles au 1^{er} décembre 2023, avec sa filiale Les Astérides, bien connue des Aillonnais puisqu'elle gère depuis presque 20 ans la Ferme de la Mense. Nos deux directrices présentes ces dernières années restent à la direction des Nivéoles. Nous leur souhaitons plein d'activités dans ce nouveau contexte.

LA PISCINE

Nous étions en attente du retour de la demande de subvention FEDER déposée le 22 janvier. C'est chose faite à la veille de Noël et celle-ci est négative. 14,5 sur 20 pour notre dossier n'a pas été suffisant pour être lauréat. Mais comment comprendre ce score avec une note de 2 sur 8 sur le stade d'avancement de

Critères	Notes /20	Sous-critères	
Impact du projet sur le territoire	6	4	Pertinence du projet au vu de l'intérêt local
		2	Rayonnement du projet (effet direct du projet)
Plus-value du projet	6	3	Dimension sociétale / Renforcement de l'attractivité
		3	Dimension environnement et développement durable
Maturité du projet	8	4	Maturité financière (Plan de financement stabilisé : dépenses et ressources connues)
		2	Maturité Technique (stade d'avancement de l'opération et calendrier de réalisation)
		2	Moyens humains (mobilisation de ressources suffisantes pour la mise en œuvre du projet)

l'opération et le calendrier de l'opération alors que nous en étions au niveau de l'appel d'offres et prêts à démarrer ? ou de 2 sur 8 pour la mobilisation de ressources suffisantes pour la mise en œuvre du projet ?

Nous ne baissons pas les bras pour autant. Un nouveau contrat de chaleur renouvelable devrait nous permettre de recevoir 650 k€ à la place des 238 k€ du contrat précédent. Nous pouvons aussi compter sur une baisse du coût du programme, suite à la baisse des matériaux depuis un an, et en particulier de l'inox.

Le Préfet spécifiait dans sa notification de la subvention du Fonds vert :

J'ai le plaisir de vous faire savoir que, sur la proposition de Mme la Secrétaire Générale, j'ai décidé de soutenir votre projet sur une première phase concernant la rénovation énergétique du complexe des Nivéoles, dans l'attente d'une réponse du FEDER sur le financement de la deuxième tranche correspondant à la piscine.

Nous sommes donc en contact avec la Préfecture pour activer cette deuxième tranche et nous relançons l'appel d'offres dès le début 2024.

Espérons donc tous la fermeture de la piscine pour travaux durant la saison 2024 !

LE DINER DES ANCIENS

Le dimanche 17 décembre se sont retrouvés 50 de nos anciens des communes d'Aillon le Jeune et d'Aillon le Vieux pour leur traditionnel repas des anciens, auquel participaient également plusieurs membres des conseils municipaux et employés de nos communes. Un délicieux repas nous était préparé par le chef de cuisine de la ferme de la Mense afin de terminer cette année dans une ambiance festive permettant aux anciens de pousser la chansonnette.

Un panier garni a été distribué à nos anciens qui ne peuvent plus se déplacer pour participer à ce repas

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Suite aux études réalisées ces deux dernières années, les travaux de sauvegarde de l'église et de rénovation de la chapelle nous donnent un chiffrage de 457 000 € HT pour l'assainissement des deux édifices, opération urgente de 40 000 €, la restauration de la nef et du chœur de la chapelle avec réouverture de la fenêtre, reprise de l'autel, des vitraux, de la porte, de l'éclairage et des murs du cimetière.

Nous avons fait une demande de lancement d'une collecte avec la fondation du patrimoine, celle-ci permettant pour les donateurs d'obtenir une défiscalisation de 66%. Son ouverture prochaine devrait être également accompagnée d'une subvention initiale de cette fondation.



Serge TICHKIEWITCH, Maire
et les membres du Conseil Municipal
Invitent l'ensemble de la population
à la **soirée des vœux 2024**

Samedi 13 janvier 2024
à 18h
salle de l'Europe
Les Nivéoles
bâtiment de la piscine